

SIRA 5 - [Partie 3/4] LA VIE MARITALE BÉNIE DU SAINT PROPHÈTE SAW

«...Ainsi que toute femme croyante qui se serait donnée au Prophète pourvu que le Prophète ait voulu l'épouser. Ceci est un privilège qui t'es accordé, à l'exclusion des autres croyants.» (S33/50).

Article repris tel quel de l'ancien site Solisalim (publié le 31 août 2023). Il n'a pas encore été relu par le comité savant.

SIRA 5 - [Partie 3/4] LA VIE MARITALE BÉNIE DU SAINT PROPHÈTE SAW

Bismillahi Rahman Rahim

Allahoumma sôlli Sallim Âmine

Allahoumma sôlli Sallim Âmine

Allahoumma sôlli Sallim Âmine

9- NOTRE MÈRE RAMLA BINT ABU SOUFYAN, (OUM HABIBA)

-

Oum Habiba RA, née vers 594 à la Mecque, était la fille de Abû Sufyân, le chef de la Mecque.

Convertie de très bonne heure à l'Islam, elle RA accompagna son époux Ubaydullah ibn Jahch en Abyssinie qui finit par la délaisser et apostasia pour se faire chrétien. Il mourut peu après.

Malgré les pressions de son mari, elle RA demeura fermement attachée à l'Islam et lorsque la nouvelle de son veuvage et de sa constance parvint au Prophète SAW, il SAW envoya un émissaire pour la demander en mariage. Elle RA fut à peine surprise par cette nouvelle car, peu avant, elle avait fait un rêve au cours duquel elle s'était entendue appeler "mère des croyants" RA.

Elle RA donna son consentement et le mariage fut célébré en Abyssinie, en l'absence du Prophète SAW qui, nous rapporte-t-on, fut représenté par le Négus lui-même, en présence d'un de ses parents et de toute la communauté des musulmans émigrés. Le Négus organisa pour l'occasion, dans son palais, un repas de noces.

Lorsque le groupe des émigrés arriva à Médine, le Prophète SAW donna à son tour, un repas de noces pour célébrer son mariage avec Oum Habiba RA.

Avant son mariage avec elle, le Prophète SAW avait reçu la révélation d'un verset qui pouvait s'appliquer à l'un des grands ennemis de l'Islam : Abu Sufyân ! « Il se peut que Dieu assigne de l'amitié entre vous et ceux que vous aviez pour ennemis... » (S60/7)

Dès lors que le Prophète SAW eût épousé sa fille, Abû Sufyân se montra moins acharné à combattre les musulmans ; et il est rapporté qu'il aurait dit, fier de cette alliance : " il est l'homme par excellence, on ne peut lui faire courber l'échine. "

On rapporte que Oum Habiba RA jeûnait beaucoup et priait longuement la nuit ; également très généreuse, elle RA venait en aide à ceux qui étaient dans le besoin. On croit savoir qu'Oum Habiba RA a rapporté 65 ahadith.

Elle RA aurait transité sous le califat de Muawiya.

10- NOTRE MÈRE SAFIYYA BINT HUYAY RA

Elle est RA, Safiyya bint Huyay ibn Akhtab ibn Sa'yah ibn Tha'labah ibn Ubayd ibn Ka'b ibn Al Khazradj ibn Abi Habib ibn An-Nadir ibn An-Naham. Ils descendaient des enfants d'Israël de la lignée de Lévi fils de Jacob A et de Hârûn A. Sa mère s'appelle Burrah bint Samuel ; juive de Khaybar née vers 610 à Médine, elle devint veuve à deux reprises avant d'épouser le Prophète SAW à 17 ans et lui SAW 60.

Elle était la fille du chef des Banu An-Nadir qui avaient été expulsés de Médine pour avoir comploté contre le Prophète SAW.

Captive après l'expédition de Khaybar, Safiyya RA fut attribuée comme servante à Dihya Al-Kalbî RA. Cependant, de crainte d'offenser les gens de sa tribu, Ali KAW la conduisit au Prophète SAW qui la libéra. Il SAW lui donna le choix : retourner parmi les siens ou embrasser l'islam et devenir l'une de ses épouses RA.

Elle choisit de devenir l'une des mères des croyants lui répondant : « Quand j'étais juive, je voulais déjà être ta femme, comment puis-je partir maintenant que je suis musulmane ? ». Son choix fut aisé car depuis sa petite enfance, elle RA avait entendu les gens de sa famille

parler d'un Prophète annoncé, dont la venue était proche. Elle avait aussi entendu parler de cet arabe de la Mecque qui prétendait être Prophète et qui serait arrivé à Qoubaa (près de Médine).

Elle RA se souvint que son père et son oncle avaient même voulu s'en assurer et s'y étaient rendus ensemble. A leur retour, ils n'avaient pas traité l'Envoyé d'Allah d'imposteur, certainement convaincus que cet homme était bien le Prophète attendu !

Enfin, sa décision fut d'autant plus facile à prendre que, la veille du jour où le Prophète SAW arriva en vue de Khaybar, alors que personne n'était averti de son approche, elle RA avait vu dans un rêve une lune brillante au-dessus de Médine, puis cette lune s'était déplacée au-dessus de Khaybar et était tombée dans son sein. Lorsqu'elles RA avait raconté son rêve à son mari, il avait été fâché et l'avait giflée en lui disant : « Tu veux donc épouser ce roi du Hijâz ? » La trace de ce coup était encore visible et formait une tâche verte sur sa joue.

Le Prophète SAW la consola des pertes subies par les membres de sa tribu et par elle-même.

A propos de sa dote, Anas RA a rapporté que le Prophète SAW a franchi Safiyya RA et il considéra que sa dot fut l'affranchissement de sa personne. (Rapporté par Mouslim). Le mariage fut célébré à Sadd Ar-Rauhâ, situé entre Médine et Khaybar, où le Prophète SAW s'arrêta trois jours, revenant de Khaybar.

Anas RA a raconté : « J'allais inviter les musulmans au repas de noces et comme il n'y avait ni pain, ni viande, le Prophète SAW ordonna d'étendre des nappes et d'y placer des dattes, du fromage et du beurre. Tel fut le repas de noces donné pour Safiyya (RA) ». (Rapporté par Boukhâri)

Les mères des croyants RA ne lui réservèrent pas un accueil très chaleureux, en particulier en raison de ses origines et de sa beauté. Aïcha RA fut particulièrement inquiète. Les autres épouses RA la surnommaient parfois la fille de Huyay du nom de son père, mais il suffisait d'une intonation pour que ces mots deviennent une insulte...ce qui la rendait très vulnérable en raison de ses origines. Alors qu'elle s'en plaignait un jour au Prophète SAW, il SAW lui conseilla : « Réponds-leur : mon père est Aaron, mon oncle est Moussa ! »

Ses relations avec les autres RA s'améliorèrent rapidement ; en raison de son jeune âge, elle était plus proche de Aïcha RA et furent très liées l'une à l'autre, de même avec Hafsa RA.

Elle RA était réputée pour faire la meilleure cuisine. Parfois, elle préparait un plat qu'elle apportait au Prophète SAW chez Aïcha RA.

Elle RA fut parmi les épouses RA qui renoncèrent aux visites conjugales du Prophète SAW lorsqu'il ramena le nombre de celles-ci à quatre. Très pieuse, elle RA jeûnait le jour et priaït la nuit et comme toutes les mères des croyants RA, elle RA a rapporté des ahadith.

Elle RA intervint auprès de Ali KAW pour soutenir le calife Uthman RA, lorsque pendant le mois de Ramadan, un groupe de musulmans s'opposa à lui et le contesta. On rapporte qu'elle RA fit parvenir de la nourriture à Uthman RA pendant que dura le siège de sa résidence.

Elle RA continua d'aider ses parents non musulmans, après son mariage avec le Prophète SAW.

Elle RA transita à l'âge de soixante ans, la même année que le calife Ali KAW ; laissant environ cent milles dirhams et légua le tiers de ses biens à l'un de ses neveux, fils de sa sœur, resté juif. Certains musulmans voulurent s'opposer à l'exécution de ce testament, mais Aïcha RA intervint efficacement pour que ce legs puisse avoir lieu selon la volonté de Safiyya RA.

11- NOTRE MÈRE MAÏMOUNAH BINT AL-HARITH IBN HAZN RA

-

Maymouna, ou Burrah de son prénom de naissance, bint Al-Hârith ibn Hazn des Banû Hilal et demi-sœur de Zaynab bint Khuzayma RA.

Elle RA était la veuve d'Abû Ruhm ibn Abd Al-Uzzâ. Désireuse d'épouser le Prophète SAW, elle RA alla trouver sa sœur Oum Al-Fadl RA pour lui en parler et celle-ci, à son tour, en parla à son époux, Al-Abbâs RA. Quand la nouvelle de l'acceptation de sa proposition lui parvint, elle RA descendit du chameau et dit : " le chameau et ce qu'il porte sont pour le Messager d'Allah SAW".

Ils se marièrent durant le mois de Chawwâl de l'an sept après l'Hégire, juste après que les musulmans de Médine aient obtenu la permission de visiter la Mecque sous les conditions du traité d'Al-Ḥodaybiya, afin d'effectuer le petit pèlerinage. A ce propos, Allah SWT fit descendre ce verset : « ...Ainsi que toute femme croyante qui se serait donnée au Prophète pourvu que le Prophète ait voulu l'épouser. Ceci est un privilège qui t'es accordé, à l'exclusion des autres croyants. » (S33/50).

Il est communément reconnu que ce fut après son mariage, ce qui faisait neuf femmes aux Prophète SAW, que le verset suivant fut révélé : « Il ne t'est plus permis de changer d'épouses ni de prendre d'autres femmes, en dehors de tes esclaves même si tu es charmé par la beauté de certaines d'entre elles. Dieu voit parfaitement toutes choses. » (S33/52).

C'est le Prophète qui lui donna le nom de "Maymouna" qui signifie "bénie ». Elle RA vécut trois ans avec le Prophète SAW avant sa transition et c'est chez elle RA que le Prophète SAW commença à sentir les effets de sa maladie finale.

Elle RA continua à vivre à Médine pendant quatorze autres années et transita à l'âge de quatre-vingts ans, en 51 après l'Hégire, étant la dernière épouse du Prophète SAW à transiter. Elle RA demanda à être inhumée à l'endroit où elle RA avait épousé le Prophète SAW, à Saraf, et sa requête fut entendue.

Notre mère Aïcha RA dit à son sujet : " Parmi nous, elle était celle qui craignait le plus Allah et elle faisait le maximum pour maintenir les liens de parenté. "

-

-

* Des esclaves-concubines

Aussi Allah SWT dit à la sourate 33 verset 50 : « Ô Prophète ! Nous t'avons rendu licite tes épouses à qui tu as donné leur *mahr* (dot), ce que tu as possédé légalement parmi les captives [ou esclaves] qu'Allah t'a destinées, les filles de ton oncle paternel, les filles de tes tantes paternelles, les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles,- celles qui avaient émigré en ta compagnie,- ainsi que toute femme croyante si elle fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète consente à se marier avec elle: c'est là un privilège pour toi, à l'exclusion des autres croyants. Nous savons certes, ce que nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et des esclaves qu'ils possèdent, afin qu'il n'eût donc point de blâme contre toi. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

La vie des Prophètes A en général et celle de notre Bien Aimé Prophète SAW en particulier ne doit pas être aperçu en nous référant à nos normes actuelles.

Ainsi, Rayhâna bint Zaid et Maria la copte RA n'étaient pas des épouses mais des esclaves RA avec qui le Prophète SAW avait le droit d'avoir commerce.

1- NOTRE MÈRE RAYHANA BINT ZAID RA

A la fin de l'an 5 de l'Hégire, Rayhâna bint Zaid RA faisait partie du butin de la victoire contre la tribu de Banu Qurayda. Son mari, Al-Hakim, appartenait à cette tribu et fut tué lors du massacre suivant la reddition de cette tribu. D'origine juive, elle RA finit par se convertir à l'Islam. Elle devint alors la concubine du Prophète SAW et pour certains auteurs anciens comme Ibn Sa'd, elle RA garda toute sa vie ce statut de concubine ; pour d'autres comme Ibn Is'hâq RA, elle RA épousa Le Saint Prophète SAW après sa conversion.

Elle RA transita en 631-632.

2- NOTRE MÈRE MARIA LA COPTE RA

Notre Mère Maria, la copte RA, chrétienne égyptienne, naquit dans un village appelé Hifin, situé sur le bord oriental du Nil. Son père Sham'un et sa mère étaient coptes. Dans sa jeunesse, elle RA alla résider dans le palais du dirigeant des coptes avec sa sœur Sérine ; elle RA se trouvait dans le palais quand Hâtib ibn Abi Balta'a vint en délégation, porteur d'un message au roi. Le message appelait à embrasser l'Islam.

Dans sa réponse au Prophète SAW, le roi le remercia en l'informant qu'il envoyait, avec son émissaire, deux femmes coptes, de hautes conditions sociales, ainsi que des vêtements somptueux et un mulet qu'il SAW pourrait monter.

En remettant le message à Hâtib RA, il s'excusa de ne pas répondre favorablement à son appel d'adhésion à l'Islam car les coptes sont attachés à leur religion. Il lui demanda également de garder secret ce qui vient de se produire entre eux, afin que son peuple n'en sache absolument rien.

En cours de route, Hâtib RA, pour apaiser la tristesse des deux sœurs et leur faire oublier ce qu'elles viennent d'abandonner, se mit à leur raconter l'histoire antique du pays des Arabes, leur conta les récits et les légendes que le temps avait tissés autour de la Mecque et du Hijâz au cours des siècles ; leur parla du Prophète de l'Islam, SAW. Il RA sut choisir les faits les plus convaincants et les arguments les plus probants, si bien que les deux sœurs furent réjouies de ce qu'elles venaient d'entendre et leurs cœurs s'ouvrirent à l'islam et à son Prophète SAW. Et comme le rapportent les biographes et les historiens, elle RA embrassa par le biais de Hâtib ibn Abi Balta'a RA avant qu'elle RA ne rejoigne le Prophète SAW à Médine.

Deux années après son arrivée à Médine, Maria RA fut enceinte et le Prophète SAW craignant pour sa santé, la transporta dans les faubourgs de Médine afin qu'elle jouisse du calme et préserve la santé de l'enfant qui allait naître. Sérine resta auprès de sa sœur RA pour prendre soin d'elle jusqu'au jour de la naissance d'Ibrahim RA.

Ibrahim RA qui n'avait pas atteint ses deux ans, tomba gravement malade et le Prophète SAW très affligé déclara : « Ibrahim, si la mort n'était pas une promesse et une volonté divines, et si nous n'étions pas à la fin, destinés à ce qui avait été écrit au début, nous serions plus peïnés par ce qui t'arrive, nos yeux sont remplis de larmes et nos cœurs de tristesse, mais nous ne dirons rien qui déplaie à Dieu bien qu'Ibrahim, ta disparition et ta transition nous rendent très triste. »

Il SAW se tourna vers Maria RA, attendri par l'état où elle se trouvait, lui dit : « Ibrahim est mon fils, son allaitement se poursuivra au Paradis. »

Le Prophète SAW transitera un an plus tard et elle-même RA transita en l'an seize de l'Hégire.

II- SAGESSE DE LA POLYGAMIE DU PROPHETE SAW

Toutes les épouses RA du Prophète SAW étaient des femmes ayant déjà eu un premier mariage au moins hormis notre mère Aïcha RA qu'il SAW épousa alors qu'elle était vierge. Six d'entre elles (RA) étaient de la tribu Quraychite, cinq RA des autres tribus arabes, une esclave RA juive et un copte, la mère de son fils Ibrahim RA. Le Prophète SAW disait : « si vous possédez des coptes, soyez bienfaisants envers eux car ils ont le pacte de protection et de parenté. »

Le fait que le Prophète SAW se soit marié à ce nombre de femmes s'explique par plusieurs raisons :

1-Religieuse et législative

Comme son mariage avec Zaynab bint Jahch RA. En effet, les arabes dans la période préislamique interdisaient le mariage entre l'homme et l'ex-femme de son fils adoptif, car ils pensaient que la femme de ce dernier est comme la femme du fils véritable. Le Messager d'Allah SAW l'épousa afin d'infirmer cette allégation. Allah SWT dit : « Puis quand Zayd eût cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles. Le commandement d'Allah doit être exécuté. » S33 V37

2-Politique

Dans l'intérêt de l'Islam et dans le but de gagner les cœurs et d'attirer la bienveillance des tribus. En effet, le Prophète SAW avait épousé des femmes venant des plus grandes tribus Quraychites et des plus puissantes tribus arabes. Il SAW a également ordonné aux

Compagnons de suivre cette méthode. Le Messenger SAW a dit à Abdul Rahman ibn Awf lorsqu'il SAW l'envoya à Dawmatul Jandal : « S'ils te sont obéissants, épouse la fille de leur roi. » (At-Tabarî)

3-Sociale

Comme son mariage avec les veuves de certains de ses Compagnons transités dans la voie de la propagation de l'Islam, sachant qu'elles étaient âgées ; toutefois, il SAW les a épousées par compassion et bienveillance pour elles et pour les honorer ainsi que leurs époux ;

L'écrivain italien L. Veccia Vaglieri a dit dans son livre Défense de l'Islam : « Muhammad SAW au cours des années de la jeunesse pendant lesquelles le désir charnel est le plus fort, bien qu'il SAW a vécu dans une société comme la société des arabes dans laquelle le mariage en tant que base sociale était inexistant ou presque, où la polygamie était de règle et le divorce très facile, n'épousa qu'une seule femme qui est Khadija RA. Elle RA était bien plus âgée que lui SAW et est restée sa femme unique pendant vingt-cinq ans. Il SAW n'a épousé une deuxième femme et plus encore qu'après la transition de Khadija RA, c'est à dire après l'âge de cinquante ans. Chacun de ses mariages avait une raison sociale ou politique. Cela parce qu'il SAW a visé à travers les femmes qu'il épousées s'honorer des femmes pieuses ou de créer des relations de mariage avec de nouvelles voies pour propager l'Islam. En dehors de Aïcha RA, le Prophète SAW n'épousa aucune femme vierge, ni jeune, ni belle... »

Thomas Carlyle, célèbre auteur anglais dit à son sujet dans son livre « Les Héros » : « Muhammad n'était pas un homme qui s'adonnait aux plaisirs charnels malgré les accusations dirigées contre lui SAW injustement et par transgression. Notre injustice et notre erreur seraient graves si nous estimons qu'il était un homme concupiscent, n'ayant d'autre souci que l'assouvissement de son plaisir sexuel. Que non ! Que l'écart est grand entre lui SAW et les plaisirs quels qu'ils soient ».

Sources

Non indiquées (article de l'ancien site, pas encore relu).

Article en ligne : localhost:3000/le-prophete/sira-5-partie-3-4-la-vie-maritale-benie-du-saint-prophete-saw — PDF généré le 17 octobre 2026.